



## à retourner:

## avant le 1er octobre 2023

à:

Direction départementale des territoires de la Nièvre 2, rue des Pâtis – BP 30069 – 58020 NEVERS CEDEX ddt-sefb-pole-foret-biodiversité@nievre.gouv.fr

## Bilan des chasses particulières 2023

Nom du bénéficiaire de l'autorisation :
Communes concernées :

Espèces concernées	Nombre de spécimens détruits
Pigeon ramier	
Corneille noire	
Corbeau freux	

Fait à , le

signature